

EDUCATION MUSICALE 1^{er} degré

DOCUMENT D'INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

Année : 2015 – 2016

1. FINALITÉ(S) DE LA FORMATION

Le bruit est un élément qui fait partie de notre environnement quotidien. Avant même sa naissance, l'enfant y est sensible. Puis il baigne dans un univers sonore qui va en s'accroissant au fur et à mesure qu'il grandit.

La musique est probablement née avec les premiers hommes. C'est avec leur voix et avec leurs outils qu'ils ont commencé à produire des sons. La musique répond à un besoin universel, elle accompagne la vie des hommes.

L'acte artistique fait appel à tous les sentiments humains. L'art invente, ose, innove et laisse libre cours aux rêves et à l'imagination.

Le cours d'éducation musicale permet de découvrir le langage sonore et musical, d'expérimenter des techniques, de produire des créations personnelles et de les commenter. Le cours fait partie de l'éducation à la citoyenneté par la découverte d'œuvres de notre culture, mais aussi celle de cultures étrangères.

2. COMPÉTENCES

Les compétences du cours d'éducation musicale se basent sur 3 axes d'intégration :

- **Observer**, traduire et utiliser le langage sonore et musical
- **Exprimer**, imaginer et produire le langage sonore et musical
- **Communiquer**, réagir et présenter ses productions

3. MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation est menée tout au long du semestre, les résultats exprimés en pourcentage apparaissent au bulletin lors de l'évaluation de juin

- * Exercice coté en fin de séquence
- * Interrogation en fin de module
- * Travail de fin d'année

4. DIVERS

Les compétences se développent autour de 3 modules :

- * **Module 1** : le son et les instruments
- * **Module 2** : le rythme et la musique du monde
- * **Module 3** : la voix, le chant, le mouvement.

Signature de l'élève :

Signature d'un parent :